



Envoyé en préfecture le 21/04/2022

Reçu en préfecture le 21/04/2022

Affiché le

SLOW

ID : 019-211915301-20220412-2022047-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/016 Affectation des résultats 2021 au Budget Principal

DATE DE CONVOCATION
6 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le douze avril à dix-huit heures (18h00)
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
20 avril 2022

Etaient présents : Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »
Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAUX, Denis VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 22

Absents excusés :
Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE,
Dorian POUMEAUX donne pouvoir à Johanna GERAUD,
Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN,
Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET,
Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX,
Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée,

forment la majorité des membres en exercice.
Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Compte Financier Unique du budget principal communal 2021,
Vu les propositions des membres de la commission « Commission de la délégation générale, finances, fiscalité, affaires scolaires, Accueil de Loisirs Sans Hébergement » qui s'est tenue le 29 mars 2022 (avis favorable - 1 abstention),
Vu la délibération n° 2022-015 portant adoption Compte Financier Unique 2021 (CFU) au Budget Principal, notant un excédent de fonctionnement de 1 030 677,92 €.
Considérant les éléments suivants :

Pour mémoire		
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		0,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		1 147 712,23 €
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice		2021
Résultat de l'exercice		621 225,34 €
Résultat antérieurs		1 147 712,23 €
Solde d'exécution cumulé		1 768 937,57 €
Restes à réaliser au 31 décembre		
Dépenses		806 875,61 €
Recettes		724 961,50 €
Solde des restes à réaliser	-	81 914,11 €
Besoin de financement de la section d'investissement		
Rappel du solde d'exécution cumulé		1 768 937,57 €
Rappel du solde des restes à réaliser	-	81 914,11 €
<i>Excédent de financement de l'investissement</i>		<i>1 687 023,46 €</i>
Resultat de fonctionnement à affecter		
Résultat de l'exercice		1 030 677,92 €
Résultat antérieur		- €
Total à affecter		1 030 677,92 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :		
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)		<i>1 030 677,92 €</i>
2° Affectation complémentaire en réserves		0,00 €
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)		0,00 €

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré (4 ABSTENTIONS - Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU, Laurent MOREAU).

-DECIDE d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement (CFU 2021) au Budget Principal communal 2021 en section d'investissement au compte recettes 1068, soit la somme de 1 030 677,92 €,

-DONNE TOUS POUVOIRS à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint



Lucette TRALEGLISE